**Centre de Recherche PACA**

**228 route de l’aérodrome**

**Domaine Saint Paul – Site Agroparc**

**CS 40509**

**84914 AVIGNON Cedex 9**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Objet du marché :**

**Contrat de maintenance des circuits d’extraction et gaines cuisine**

**Centre INRAE PACA site de Sophia-Antipolis**

***Date et heure limites de réception des plis : 29 avril 2025 avant 17h00***

**S O M M A I R E**

[1. PRÉAMBULE 3](#_Toc193988804)

[2. OBJET DE LA PROCEDURE 3](#_Toc193988805)

[3. TYPE DE CONSULTATION 3](#_Toc193988806)

[4. DÉCOMPOSITION EN LOTS 3](#_Toc193988807)

[5. DURÉE DU MARCHÉ 3](#_Toc193988808)

[6. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES 4](#_Toc193988809)

[7. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 4](#_Toc193988810)

[7.1 Modalités de présentation des candidatures et des offres 4](#_Toc193988811)

[*7.1.1 Pour la partie « candidature »* 4](#_Toc193988812)

[***chaque cotraitant membre du groupement (à l’exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;*** 5](#_Toc193988813)

[*7.1.2 Pour la partie « Offre »* 5](#_Toc193988814)

[7.2 Transmission et réception des offres 5](#_Toc193988815)

[*7.2.1. Transmission électronique dématérialisée obligatoire* 6](#_Toc193988816)

[*7.2.2.* *Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée* 6](#_Toc193988817)

[8. APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES 7](#_Toc193988818)

[8.1. Appréciation des capacités 7](#_Toc193988819)

[8.2. Critères d’attribution 8](#_Toc193988820)

[9. NÉGOCIATION 8](#_Toc193988821)

[10. MODE DE REGLEMENT 8](#_Toc193988822)

[11. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ 9](#_Toc193988823)

[12. VISITE ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 9](#_Toc193988824)

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L’AGRICULTURE, L’ALIMENTATION ET L’ENVIRONNEMENT (INRAE)

*Centre de Recherche PACA*

*228 Route de l’Aérodrome*

*Domaine St Paul – Site Agroparc*

*CS 40509*

*84914 AVIGNON Cedex 9*

# PRÉAMBULE

Le présent marché est conclu au terme d'une procédure adaptée (MAPA). Le marché ne fera l’objet d’une signature par le candidat ainsi que par INRAE qu’à l’étape de son attribution.

# OBJET DE LA PROCEDURE

***La procédure porte sur les prestations désignées ci-après :***

Contrat de maintenance des circuits d’extraction du Centre de Recherche INRAE PACA site de Sophia Antipolis.

***Lieux d’exécution des prestations :***

Centre de Recherche PACA

400 route des chappes – BP 167

06903 SOPHIA-ANTIPOLIS Cedex

# TYPE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée sous la forme d’un marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 de l’ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et R. 2123-1 à R. 2123-8 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie règlementaire du code de la commande publique.

# DÉCOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation n’est pas décomposée en lots au sens de l’article L. 2113-10 de l’ordonnance 2018-1074.

# DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour la période de un (1) an à compter de sa notification.

Il est renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée maximale n’excède 48 mois, sauf dénonciation par l’une ou l’autre des parties, 2 mois avant l’échéance et ce par lettre recommandée avec accusé réception.

# DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis en page de garde du présent règlement.

# PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

## 7.1 Modalités de présentation des candidatures et des offres

L’offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

### *7.1.1* *Pour la partie « candidature »*

Sauf en cas de remise d’une candidature par DUME (document unique de marché européen) ou MPS (marchés publics simplifiés), les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après. Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

La lettre de candidature, et le cas échant l’habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1) ;

La déclaration des candidats aux marchés de l’Etat (réf : formulaire DC2), avec notamment le chiffre d’affaires concernant les prestations objet du marché, réalisé au cours des trois dernières années ;

En annexe du DC2, la liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les **5** dernières années ;

***Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu’il produise, dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la demande d’INRAE, les pièces suivantes :***

Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois,(**ou** une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM (Registre des Métiers), **ou à défaut** un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu’y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l’adresse complète et le numéro d’immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d’un ordre professionnel, ou la référence de l’agrément délivré par l’autorité compétente, **ou** un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription).

La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l’article D. 8254-2 du code du travail.

Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet, attestant de son habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d’exécution du marché.

Les soumissionnaires peuvent fournir ces pièces complémentaires dès le départ avec l’ensemble des autres pièces administratives demandées dans leur pli.

*Pour produire les éléments demandés, le soumissionnaire peut télécharger les formulaires DC1, DC2, DC4 sur le site du MINEFE à l’adresse suivante rubrique « formulaires non obligatoires » :*

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

***Important :***

***Ces pièces sont également à fournir pour***

### ***chaque cotraitant membre du groupement (à l’exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;***

***chaque sous-traitant. Ce dernier devra produire en appui du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), le DC2 avec son annexe telle que demandée en pièce n°2 du présent article ainsi que, s’ils ne sont pas disponibles sur PLACE, les certificats fiscaux et sociaux attestant du paiement de leurs cotisations.***

***De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d’autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.***

***Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance, et en application de l’article R. 2143-12 du décret 2018-1075, les soumissionnaires doivent apporter, outre l’ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu’ils disposeront effectivement des capacités présentées à l’appui de leur candidature pour la réalisation du marché.***

###

### *7.1.2 Pour la partie « Offre »*

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

* L’Acte d’Engagement daté et signé,
* L’annexe 1 équipements,
* L’annexe 2 prestations,
* L’offre tarifaire du soumissionnaire (Bordereau des prix cf. l’annexe 3),
* L’attestation de visite,
* Une attestation portant mention des spécialités pour laquelle elle est qualifiée et reconnue comme telle par l’organisme professionnel auquel est rattaché sa profession,
* Une présentation générale de la société, et de son organisation locale,
* Les moyens mis en œuvre pour l’exécution du contrat,
* Les moyens mis en œuvre dans le cadre d’une démarche Développement Durable.

## 7.2 Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d’acheteur d’INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d’y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

*7.2.1. Transmission électronique dématérialisée obligatoire*

Les soumissionnaires disposent d’une aide technique à l’utilisation de la plateforme à l’adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

**En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d’un pli, INRAE recommande l’ouverture d’un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d’attester d’un dysfonctionnement rencontré par le candidat.**

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l’heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plate-forme pour INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l’adresse URL évoquée ci-dessus: (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : **XLS**(x), **DOC**(x), **RTF**, **PPT**(x), **PDF, ou équivalents**

Le soumissionnaire est invité à :

* ne pas utiliser d’extension *.exe* ou similaire ;
* ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
* vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

**Signature électronique : La signature électronique n’est pas requise.**

###

### *Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée*

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu’un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d’acheteur ;

- lorsqu’une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d’acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l’heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l’offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l’acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l’adresse indiquée ci-dessous.

L’enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 6.1.1 et 6.1.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

**MAPA – Contrat de maintenance des circuits d’extraction et gaines cuisine**

**site de Sophia-Antipolis**

**COPIE DE SAUVEGARDE**

 **« NE PAS OUVRIR »**

 **(NOM DE L’ENTREPRISE)**

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

Centre INRAE PACA

Jérôme VEYSSIER

228 route de l’aérodrome

Domaine St Paul – Site Agroparc - CS 40509

84914 AVIGNON Cedex 9

**ou** remise à l’adresse indiquée ci- dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h45. Les dossiers qui parviendraient après la date et l’heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

# APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

## 8.1. Appréciation des capacités

Les critères intervenant pour l’appréciation des capacités sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés :

* les candidatures qui ne sont pas recevables ;
* les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli (cf. article 6.1.1).

##  Critères d’attribution

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères pondérés suivants :

. **Qualité et organisation des prestations :** Valeur technique appréciée au vu de la nature des prestations prévues au contrat, des conditions d’intervention, de la formation et de la qualification du personnel, des moyens humains et techniques mis à disposition ainsi que les engagements de l’entreprise dans le cadre d’une démarche de développement durable (60%)

. **Coûts des prestations :** Prix des prestations au vu du montant forfaitaire annuel (40%)

L’administration pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

# NÉGOCIATION

INRAE se réserve la possibilité de négocier le marché.

Les soumissionnaires préciseront impérativement dans leur offre le nom et l’adresse e-mail de la personne à contacter pour la négociation.

« Pour le cas où INRAE décide de négocier, la négociation sera engagée avec les 3 meilleurs soumissionnaires sélectionnés sur la base des critères spécifiés à l’article 7.2. De même le choix final du Titulaire du marché se fera sur la base de ces critères en fonction des éléments obtenus ou non lors de la négociation.

La négociation prendra la forme d’un jeu de questions/réponses adressé par courriel à chacun des trois soumissionnaires sélectionnés ».

#  MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 Jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l’Acte d’Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour

de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

#  MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ

Pour le cas où la procédure comprend un Acte d’Engagement, ce dernier sera rematérialisé et signé physiquement par l’attributaire du marché puis adressé à INRAE. INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d’une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

# VISITE ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Le dossier de consultation comprend : le règlement de consultation, l’acte d’engagement valant cahier des charges et 3 annexes.

Une visite des locaux et des installations est obligatoire pendant la durée de la consultation des entreprises.

Chaque candidat devra confirmer sa présence auprès de MM. Cédric BIGI coordonnées ci-dessous :

Port: 06 86 76 80 28 Courriel : cedric.bigi@inrae.fr

ou Philippe BORDON

Port: 06 76 12 07 19 Courriel : philippe.bordon@inrae.fr

Un certificat de visite sera remis, et devra être obligatoirement joint à l’offre.

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s’adresser en temps utile à INRAE et de telle sorte que l’Institut puisse répondre, au plus tard, 7 jours avant la date limite de remise des offres, de préférence sur le profil d’acheteur de INRAE (PLACE), ou à :

Centre INRAE PACA - Unité SDAR

M. Jérôme VEYSSIER

Courriel : jerome.veyssier@ inrae.fr

 Établi à Avignon, le 27/03/2025